

Compte rendu du conseil municipal du 23 décembre 2021

La séance débute à 21h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE, Thomas CAVAYE et Philippe CALVAYRAC.

Absente excusée : Christine BISCANS.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer, M le Maire annonce qu'il a pris un arrêté municipal de retrait des délégations de Ch. BISCANS. Sont en cause des manquements réitérés aux devoirs d'une adjointe.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2021.

le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

M le Maire précise que la distribution de chaque compte rendu de séance aux habitants d'Arquettes en val se fera désormais après l'approbation de ce dernier.

- Choix de l'architecte pour l'église.

Trois cabinets d'architectes ont été sollicités :

Agence SERRA : honoraires 17512,5€ TTC (15% sur une base de 100000€)

Mme TABOURIECH : honoraires 8475€ HT forfaitaires.

Mr AURIOL : honoraires 14000€ HT

Le conseil désigne Mme TABOURIECH à l'unanimité des présents.

- Bassin d'école – changement de statuts.

Le SYVOS procède à une refonte de ses statuts sous la pression de la Préfecture. Cela entraînera une modification du fonctionnement de la cantine.

- Urbanisme.

Le permis de construire de M BONNAFFOUS a été accepté sans obligation d'achat du chemin attenant. Donc le chemin de la Foudala reste communal.

Valérie POUS, aux yeux de l'administration, vendait des parcelles constructibles trop grandes (gaspillage de terres). Une solution est en train d'être trouvée.

Le problème du certificat d'urbanisme des parcelles Mme PATROUILLEAU est en voie d'être réglé.

Construction en dessus de l'atelier de découpe : Une démarche est en cours de la part de la commune pour dénoncer les irrégularités que comporte ce permis qui ne respecte pas toutes les réglementations.

- Procédure judiciaire.

La médiation n'ayant pas aboutie, la procédure d'appel va être continuée début 2022. Si le jugement confirme celui du tribunal administratif, M le Maire intentera une procédure au pénal pour fraude et trafic d'écriture.

- Délibérations sur les différentes taxes.

L'Agglo Carcassonnaise va augmenter sa part sur les taxes foncières (bâti, non-bâti) de 15% et demande à la commune de baisser sa part de 15%.

Le conseil donne l'autorisation à M le Maire de faire une lettre de refus de cette ponction qui atténuerait les ressources communales et affaiblirait ces capacités de financement.

Il est hors de question que la commune augmente les taxes et les valeurs locatives.

- Chantiers en cours.

Le problème de l'électricité du chemin du Sarrat est en train de se décanter. A force de réclamer auprès de l'Agglo celle-ci consent à renforcer les adductions et assainissements du chemin du Sarrat. Les pluviales resteront du ressort de la commune. En plus de celui du Sarrat, il faudra en créer une cinquantaine de mètres rue de Lacamp. L'agence de l'eau sera sollicitée pour des subventions.

Des travaux sont à prévoir aux abords de la salle polyvalente : voirie, bordures etc.

La finalisation du projet va permettre de passer à la réalisation

Des bordures sont également prévues dans les allées du cimetière. Un devis est en cours pour cumuler les travaux avec l'élagage des cyprès.

Toiture de la mairie : les travaux commenceront début janvier et dureront environ trois semaines. Problème de l'encombrement de la place.

- Contrat de Relance de Transition Ecologique.

Dans le cadre de ce contrat des aides importantes peuvent être obtenues. La commune va donc se renseigner sur la possibilité d'équiper le toit de la salle polyvalente de panneaux photovoltaïques et de le raccorder au chauffage, par une climatisation réversible. Le dossier de demande de subvention a été lancé.

- Questions diverses.

L'élagage des platanes de la rue des lavandières a coûté 1650€ HT. Le bois a été entreposé et sera vendu à raison de 50€ le stère.

La salle polyvalente a été mise aux normes de sécurité.

La séance se termine à 23 h00 par la signature des délibérations.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC

